

Conjuguer développement durable et organisation d'événements sportifs et culturels

Action 30

Prendre en compte les objectifs du développement durable dans les manifestations sportives et culturelles

↳ Description

Dans le cadre des partenariats qu'il lie avec les organisateurs d'événements sportifs et culturels le Conseil Général va proposer de partager des objectifs de développement durable. Un travail engagé en partenariat avec la Région sur ce thème devrait permettre la rédaction d'une charte pour promouvoir l'éco-organisation des manifestations sportives et culturelles auxquelles le Conseil Général apporte son concours.



➤ Pilotage de l'action

- 3^{ème} Commission (éducation, culture, jeunesse et sports)
- Direction des sports

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Etat de réalisation de la charte
- Nombre d'événements sportifs éco-conçus supportés par le Conseil Général

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 3 : Valoriser et ménager les ressources
- 4 : Œuvrer à l'épanouissement et à l'émancipation de tous par la culture et le sport



Favoriser l'information des populations sur les logiques du développement durable

Action 31

Développer la formation et la sensibilisation des personnels du Conseil Général aux logiques du développement durable

↳ **Description**



Le Conseil Général a lancé la réalisation de sa démarche de développement durable en organisant, courant octobre 2007, les ateliers de l'Agenda 21. Ces groupes de travail à destination des agents ont permis d'esquisser, à l'interne, le programme d'action de l'Agenda 21 départemental. Le Conseil Général souhaite poursuivre et amplifier cette démarche de formation et de sensibilisation de son personnel, en organisant un rendez-vous annuel ayant pour thème l'Agenda 21 et le développement durable.

Par ailleurs, le Conseil Général envisage le moyen d'introduire systématiquement la sensibilisation au développement durable dans le cadre des formations qu'il propose à ses agents.

A titre d'exemple, cela concerne autant la formation des assistantes familiales pour lesquelles vont être développés des modules de formation au développement durable que les agents d'entretien dans les collèges qui seront sensibilisés au développement durable dans le bâtiment (économies d'énergie, gestion...), ou encore les usagers du restaurant administratif qui seront sensibilisés à la consommation de produits de saison, locaux, ou issus de l'agriculture biologique (Cf. Action 27).

L'idée sous-jacente est de propager la démarche de développement durable dans l'ensemble des pratiques quotidiennes des agents. A cette fin, le Conseil Général devrait aussi proposer à son personnel la construction d'une charte de l'éco-agent (Cf. Action 39).

➤ **Pilotage de l'action**

- 7^{ème} Commission (finances, administration générale et prospective)
- Direction des Ressources Humaines
- Mission Agenda 21

➤ **Direction(s) Partenaire(s)**

- Direction de l'Enfance et de la Famille
- Direction des Services Territoriaux Entretien et Maintenance
- Direction de l'Information et de la Documentation
- Direction de l'information et de la communication
- Maisons du Département Infrastructures
- Maisons du Département Solidarité

➤ **Etat d'avancement**

Réflexion engagée en 2008

➤ **Indicateurs pour l'évaluation**

- Volume horaire annuel de formation dédiée au développement durable
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées annuellement

➤ **Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental**

- I : Révéler, accompagner et ancrer les talents



Favoriser l'information des populations sur les logiques du développement durable

Action 32

Constituer et enrichir des fonds documentaires sur le thème du développement durable

↳ Description

Dans le cadre des politiques de lecture publique qu'il développe, le Conseil Général émet le souhait de faire de son réseau de médiathèques départementales et de ses bibliothèques itinérantes des points de diffusion des logiques du développement durable.

A cette fin, il développera largement les fonds documentaires sur le développement durable.

Cette logique de constitution d'un riche fonds documentaire sur les thèmes du développement durable sera également mise en œuvre au centre d'information et de documentation du siège du Conseil Général, à Arras.

➤ Pilotage de l'action :

- 3^{ème} Commission (éducation, culture, jeunesse et sports)
- Direction de la Culture (médiathèque départementale)
- Direction de l'Information et de la Documentation

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Effectif d'ouvrages ayant trait au développement durable (médiathèque/DID)
- Taux de réservation des ouvrages ayant trait au développement durable (médiathèque/DID)

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- I : Révéler, accompagner et ancrer les talents



Favoriser l'information des populations sur les logiques du développement durable

Action 33

Généraliser les rubriques sur le thème du développement durable dans tous nos médias de communication

➔ **Description**

Afin de faire connaître largement les actions de l'Agenda 21 qu'il a décidé de mettre en œuvre et de façon générale pour en diffuser les logiques, le Conseil Général entend multiplier les rubriques ayant pour thème le développement durable dans l'ensemble de ses médias de communication.

Cela concernera autant l'information papier (Pas-de-Calais Le Journal, panneaux d'affichage) que les supports électroniques de l'information (sites internet et intranet, édition électronique de l'Agenda 21).

➤ **Pilotage de l'action**

- 7^{ème} Commission (finances, administration générale et prospective)
- Direction de la Communication

➤ **Etat d'avancement**

Réflexion engagée en 2008

➤ **Indicateurs pour l'évaluation**

- Nombre de « rubriques développement durable » publiées annuellement dans nos médias de communication

➤ **Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental**

- I : Révéler, accompagner et ancrer les talents



Renforcer l'intégration des personnes dépendantes et handicapées

Action 34

Favoriser l'emploi de travailleurs handicapés

↳ Description



Le Conseil Général du Pas-de-Calais, comme toute entreprise ou établissement de plus de 20 salariés, est soumis à une obligation d'emploi des travailleurs handicapés et assimilés.

Afin de remédier à un taux d'emploi de personnes handicapées insuffisant (1,6% aujourd'hui), le Conseil Général du Pas-de-Calais a mis en place un groupe de travail sur les travailleurs à handicap dont le but est de fixer des objectifs de progression.

Il privilégie deux modes d'actions principaux pour augmenter le taux d'emploi de personnes à handicap :

- Recrutement direct et reclassement de personnels,
- Prestations externes confiées à des travailleurs handicapés (marchés publics, article 15 du Code des marchés publics).

Cette action s'appuie sur un certain nombre d'expériences déjà réalisées : prestations d'entretien d'espaces verts, ou forestiers, de chemins de randonnée confiées à des structures de travail recourant aux personnes handicapées (établissements et services d'aide par le travail).

➤ Pilotage de l'action :

- 7^{ème} Commission (finances, administration générale et prospective)
- Direction des ressources humaines
- Mission d'appui du Pôle de l'Administration Générale

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Directions techniques

➤ Etat d'avancement

Action déjà engagée

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Taux d'emploi de personnes handicapées de la collectivité
- Montant total annuel des marchés réservés à des structures de travail employant des personnes handicapées (2006 : 53 000 €, 2007 : 183 000 €).

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **2** : Permettre à tous de participer à la création de richesses
- **7** : Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

Renforcer l'intégration des personnes dépendantes et handicapées

Action 35

Définir des politiques pour les personnes dépendantes intégrant les objectifs du développement durable



↳ Description

Partenaire de premier ordre pour les politiques en faveur des personnes âgées (prise en charge des frais d'hébergement en établissement spécialisé, financement des maisons de retraite et création de places supplémentaires en établissement) et en faveur des personnes handicapées (hébergement en établissement d'accueil, création de places supplémentaires en établissement d'accueil), le Conseil Général souhaite progressivement introduire les logiques du développement durable dans les schémas quinquennaux pour personnes dépendantes.

Dans le cadre de la révision du schéma quinquennal pour personnes âgées et de celui concernant les personnes handicapées, une réflexion sera engagée pour définir des objectifs partagés entre le Conseil Général et les établissements d'accueil. Ces objectifs pourraient, à terme, porter sur la mise en œuvre de programmes de maîtrise de l'énergie dans les établissements médico-sociaux, sur la conception bioclimatique des bâtiments (construction et rénovation), sur l'introduction des énergies renouvelables lors de la construction ou de la rénovation de nouveaux établissements, voire sur l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans les restaurations.

➤ Pilotage de l'action

- 2^{ème} Commission (affaires sociales et familiales, santé et logement)
- Direction des Personnes Agées, des Personnes Handicapées et de la Santé

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- Etablissements d'accueil pour personnes dépendantes

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Etat d'avancement de la réflexion sur l'introduction d'objectifs de développement durable dans les schémas quinquennaux pour personnes dépendantes
- Nombre d'objectifs de développement durable partagés avec les établissements d'accueil dans les schémas pour personnes dépendantes

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **5** : Développer les conditions d'un accès égal à une mobilité durable
- **7** : Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

Vers l'exemplarité de la collectivité en matière de développement durable

Action 36

Vers la sobriété en matière de consommation de papier

↳ Description

Le Conseil Général du Pas-de-Calais entretient une relation historique et culturelle, avec le papier: Des efforts de réduction de la consommation de papier ont d'ores et déjà été accomplis. Néanmoins, afin de contribuer à la réduction de son empreinte écologique dans l'exercice de ses missions quotidiennes, le Conseil Général souhaite diminuer notablement sa consommation de papier.

Pour cela, il amplifiera des actions déjà initiées visant à dématérialiser l'information et à favoriser les télé-procédures. Les services du Conseil Général identifieront l'ensemble des échanges-papier pouvant être dématérialisés (relations entre services, avec les élus, avec les partenaires, avec le public).

Par ailleurs, le Conseil Général va institutionnaliser l'utilisation du recto-verso comme mode préférentiel de diffusion de l'information-papier: L'utilisation de papier recyclé, ou à base de fibres recyclées, sera développée.



➤ Pilotage de l'action

- 7^{ème} Commission (finances, administration générale et prospective)
- Direction des systèmes d'information
- Direction des Achats et de la Logistique

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Toutes les directions

➤ Etat d'avancement

Action déjà engagée

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Consommation annuelle de papier en tonnes (et équivalent A4)
- Ratio d'utilisation de papier recyclé/papier fibres vierges

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **3** : Valoriser et ménager les ressources

Vers l'exemplarité de la collectivité en matière de développement durable

Action 37

Travailler à la réduction et au recyclage des déchets du Conseil Général

↳ Description

En anticipation de la démarche Agenda 21 engagée, le tri sélectif des déchets a été mis en place dans les bâtiments du siège du Conseil Général afin de valoriser le papier, sans conteste le plus courant et le plus important des déchets dans les services. Une étude réalisée à l'interne avait montré que la proportion de papier dans les ordures ménagères atteignait 80 % en volume. L'objectif est désormais d'améliorer le taux de déchets-papier valorisés en recyclage, par une meilleure sensibilisation des agents.

D'autres pistes sont à l'étude pour réduire les volumes de déchets générés dans les services dont les activités sont fortement génératrices de déchets. Il s'agit par exemple d'envisager les solutions pour réduire les déchets spécifiques générés par les activités du Laboratoire Départemental d'Analyses, ou encore par la Direction des Systèmes d'Information.



➤ Pilotage de l'action :

- 7^{ème} Commission (finances, administration générale et prospective)
- Direction des Achats et de la Logistique

➤ Direction(s) Partenaire(s) :

- Toutes les directions

➤ Etat d'avancement

Action déjà engagée

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Evolution du taux de déchets-papier valorisés en recyclage
- Effectivité de la mise en œuvre des actions de réduction des déchets dans les services spécifiques

➤ Contributions de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départementale

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **3** : Valoriser et ménager les ressources

Vers l'exemplarité de la collectivité en matière de développement durable

Action 38

S'engager pour la mise en œuvre d'un « plan de déplacement entreprise »

↳ Description



Le Conseil Général souhaite engager une réflexion pour la réalisation d'une démarche de type « plan de déplacement entreprise ». Cela vise prioritairement à favoriser les transports alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens domicile-travail des agents et pour leurs déplacements professionnels.

Cette action prendra d'abord la forme d'une étude proposant un diagnostic de l'ensemble des déplacements des agents du Conseil Général et énonçant des scénarii de réduction de l'empreinte écologique de ces déplacements.



➤ Pilotage de l'action

- 7^{ème} Commission (finances, administration générale et prospective)
- Direction des Ressources Humaines

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Toutes les directions

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Etat d'avancement de la réflexion et du diagnostic
- Solutions mises en œuvre pour réduire l'empreinte écologique des déplacements des agents du Conseil Général

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 3 : Valoriser et ménager les ressources
- 5 : Développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable

Vers l'exemplarité de la collectivité en matière de développement durable

Action 39

Vers une charte de l'éco-agent

↳ Description



La construction d'une charte de l'éco-agent correspond à une attente des agents, exprimée à l'occasion des ateliers de l'Agenda 21, en octobre 2007. L'objectif est d'identifier l'ensemble des gestes quotidiens qu'il semble souhaitable d'adopter collectivement afin de contribuer à l'accomplissement de la politique quotidienne de développement durable du Conseil Général.

La sobriété en matière d'utilisation de papier; le large recours à l'information électronique, le tri sélectif des déchets, les économies d'eau et d'énergie, les déplacements... constituent autant de chantiers à aborder dans le cadre de cette charte.

Cette charte pourra ensuite être utilisée pour porter à la connaissance de tout nouvel agent recruté l'engagement du Conseil Général du Pas-de-Calais dans une démarche Agenda 21.

➤ Pilotage de l'action

- 7^{ème} Commission (finances, administration générale et prospective)
- Direction des Ressources Humaines
- Mission Agenda 21

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Etat de réalisation de la charte de l'éco-agent
- Nombre de signataires de la charte

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 1 : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- 3 : Valoriser et ménager les ressources

Vers l'exemplarité de la collectivité en matière de développement durable

Action 40

Adopter une communication plus éco-responsable

↳ Description

Les activités de communication, à travers la diffusion de publications ou l'organisation de manifestations, ne sont pas sans générer des impacts environnementaux variés : énergie, papiers, déchets, produits chimiques (encres, solvants), déplacements...

Parce que cela engage la crédibilité de la démarche qu'il initie, le Conseil Général souhaite réduire les impacts environnementaux de sa communication, tout en continuant de communiquer efficacement.

Il se propose de diminuer la diffusion de documents-papier et d'être particulièrement attentif lors de l'édition de ses documents de communication : choix de papier recyclé, encres végétales, choix d'un imprimeur bénéficiant d'une labellisation environnementale, version électronique systématique des documents de communication...

Il sera également vigilant pour réduire l'impact environnemental de ses manifestations (choix du lieu, indication des modes de transport pour l'accès, limitation des objets de marketing et choix d'objets utiles et respectueux de l'environnement...).

➤ Pilotage de l'action

- 7^{ème} Commission (finances, administration générale et prospective)
- Direction de la Communication

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Outils et solutions mis en œuvre pour une communication plus éco-responsable

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 1 : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- 3 : Valoriser et ménager les ressources



Vers l'exemplarité de la collectivité en matière de développement durable

Action 41

Eviter les opérations en opposition avec les principes du développement durable

↳ Description



Dans un souci de cohérence avec les actions qu'il entreprend, et avec l'objectif d'exemplarité de l'institution qu'il représente, le Conseil Général sera particulièrement vigilant pour ne plus associer son image et son nom aux opérations dont les objectifs heurtent les intérêts du développement durable.

➤ Pilotage de l'action

- 7^{ème} Commission (finances, administration générale et prospective)
- Direction de la Communication, Mission Agenda 21

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Evolution du nombre d'évènements en opposition avec les intérêts du développement durable financés par le Conseil Général

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **3** : Valoriser et ménager les ressources

Développer une commande publique durable et responsable

Action 42

S'investir dans la commande publique socialement responsable

↳ Description

En juin 2006, le Conseil Général du Pas-de-Calais a pris position en faveur de l'intégration de la dimension sociale dans la commande publique départementale, exprimant ainsi la volonté de mener une politique de cohésion sociale qui facilite le retour à l'emploi des bénéficiaires de minimas sociaux. Il a retenu le principe du recours à l'article 14 du Code des Marchés Publics, en fonction de la nature et de l'objet de l'opération visée par le marché, constituant la modalité d'insertion des publics éloignés de l'emploi, la plus courante et surtout la plus sûre juridiquement. La clause dite sociale a d'abord été introduite à titre expérimental dans l'opération visant la restructuration et l'extension du collège Paul Langevin, à Avion (10 lots techniques différents). L'expérimentation s'est poursuivie sur différents chantiers de voirie, d'architecture, ou d'entretien d'espaces verts :

- Construction d'un giratoire à Locon,
- Remplacement de réseaux intérieurs de chauffage au collège Jean Jaurès de Lens,
- Réfection d'un ouvrage d'art à Oignies,
- Réalisation d'accotements stabilisés sur Barlin et Nœux-les-Mines,
- Gestion et entretien d'un chemin de randonnée dans le Ternois,
- Réfections chauffage et étanchéité à Auchy-les-Mines,
- Une dizaine d'opérations importantes de construction ou de restructuration.

Cette phase d'expérimentation s'est appuyée sur un travail d'adaptation administrative des documents de marchés publics et de leurs outils de gestion. Un travail de sensibilisation des acteurs de l'insertion a également été mené : information auprès du « monde de l'entreprise » (fédération du bâtiment et des travaux publics), sensibilisation des services d'insertion territorialisés du Conseil Général (mise en place d'un groupe de travail territorialisé « clause en réseau ») et des directions techniques du Conseil Général susceptibles d'identifier les opérations pour lesquelles la clause pourrait être intégrée.

De concert avec la mise en œuvre de son Agenda 21, le Conseil Général du Pas-de-Calais propose désormais de généraliser l'intégration de la clause sociale dans les marchés pertinents et légitimes. Cette phase de « systématisation » s'appuie sur une revue annuelle de programmation des marchés des directions techniques, sur une identification des lots des marchés adaptés à la clause d'insertion, et sur un repérage de l'offre d'insertion (connaissance des publics et des structures d'insertion par l'activité économique).

➤ Pilotage de l'action

- 7^{ème} Commission (finances, administration générale et prospective)
- Mission d'appui du Pôle de l'Administration Générale

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Direction des Finances, du Budget et de la Commande Publique
- Service Départemental pour l'Insertion Professionnelle
- Direction des Affaires Juridiques
- Direction de l'Architecture et des Grands Travaux Départementaux
- Direction des Infrastructures et des Transports
- Direction des Services Territoriaux entretien et Maintenance
- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Effectif annuel de marchés intégrant la clause d'insertion sociale (et nombre de lots)
- Nombre d'emploi créés

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **2** : Permettre à tous de participer à la création de richesse
- **3** : Valoriser et ménager les ressources
- **7** : Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie



Développer une commande publique durable et responsable

Action 43

Vers l'introduction de critères environnementaux dans les achats départementaux

↳ Description

La commande publique représentant environ 10% du PIB français (15% avec les marchés de travaux publics), le Conseil Général du Pas-de-Calais s'accorde à penser qu'elle constitue un outil important pour structurer les filières économiques selon les logiques du développement durable.

Il se propose donc d'intégrer des critères environnementaux dans les achats et les marchés de travaux qu'il réalise avec les entreprises. Cela vise autant l'achat de papier, que l'achat de produits de nettoyage, de consommables informatiques, de denrées alimentaires, d'ampoules, ou la réalisation de travaux... Toutes les prestations nécessaires au fonctionnement du Conseil Général seront passées au crible des critères du développement durable.

Cette démarche est d'autant plus incontournable que l'article 5 du Code des Marchés Publics rend obligatoire « la prise en compte des objectifs du développement durable » dans la définition de toute commande publique.

➤ Pilotage de l'action

- 7^{ème} Commission (finances, administration générale et prospective)
- Direction de la Commande publique

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Direction des Achats et de la Logistique

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Proportion annuelle de marchés publics intégrant des critères environnementaux

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **2** : Permettre à tous de participer à la création de richesse
- **3** : Valoriser et ménager les ressources



Modifier les critères d'attribution d'aides

Action 44

Mettre en œuvre la bonification des subventions en fonction du respect de critères de développement durable

→ Description



Comme il l'a déjà initié dans certaines politiques sectorielles (tourisme, zones d'activités), le Conseil Général va progressivement introduire des critères de développement durable permettant la bonification des subventions qu'il apporte à ses partenaires (EPCI, communes, associations...). Cela pourrait se concrétiser par exemple en 2008 dans le cadre de la redéfinition de la politique du Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole.

➤ Pilotage de l'action

- Chaque commission dans ses propres compétences
- Chaque direction dans ses propres programmes

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Nombre de programmes développés par le Conseil Général proposant une bonification des subventions en fonction du respect de critères de développement durable

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **3** : Valoriser et ménager les ressources



S'engager pour une politique touristique durable

Action 45

Vers la prise en compte des objectifs de développement durable (éco-construction, tourisme et handicap) dans la politique départementale en faveur de l'hébergement touristique

↳ Description

Le Conseil Général a introduit des préconisations visant à promouvoir les techniques de construction écologique, la recherche de labellisation (tourisme et handicap), et les hébergements à thèmes, dans les politiques de soutien financier qu'il développe en direction des porteurs de projet touristique. La mise en œuvre de ces nouvelles dispositions en faveur du développement durable concernant en premier lieu l'hébergement touristique locatif (meublés de tourisme, hébergements collectifs, chambres d'hôtes), est effective depuis le début d'année 2008. La mise en place de ces préconisations en faveur de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air (terrains de camping) est en cours. Ces préconisations devraient résolument introduire les notions d'innovation, de démarches qualité, et de labels environnementaux (la clef verte, Ecolabel européen...).



➤ Pilotage de l'action

- 1^{ère} Commission (développement économique, insertion pour l'emploi, tourisme, recherche et enseignement supérieur)
- Direction du développement économique et de l'aménagement du territoire

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Maisons du Département du Développement Local

➤ Partenaire(s)

- Comité Départemental de Tourisme
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

➤ Etat d'avancement

Action engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Nombre de subventions accordées sur des projets d'hébergement touristique intégrant les objectifs du développement durable (utilisation des techniques de l'éco-construction ou labellisation environnementale, ou tourisme et handicap)

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 1 : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- 3 : Valoriser et ménager les ressources

S'engager pour une politique touristique durable

Action 46

Pour un Comité Départemental de Tourisme éco-responsable

↳ Description



Le Comité Départemental de Tourisme du Pas-de-Calais, partenaire du Conseil Général pour la mise en œuvre de sa politique touristique, s'engage dans une démarche de fonctionnement éco-responsable.

De concert avec l'évolution de la politique touristique du Conseil Général, le Comité Départemental de Tourisme passe au crible des critères du développement durable les actions qu'il mène en direction des acteurs du tourisme. Cette démarche intègre à la fois la mise en œuvre d'actions dans le fonctionnement quotidien de l'institution (tri des déchets, attention portée à la diffusion des supports papiers, formation des personnels aux thèmes du développement durable...) et la promotion d'une politique touristique durable (action sur l'offre touristique, charte de l'hôte en Pas-de-Calais).

➤ Pilotage de l'action

- 1^{ère} Commission (Développement économique, Insertion par l'emploi, Tourisme, Recherche et Enseignement supérieur)
- Comité Départemental de Tourisme

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Outils et solutions mis en œuvre pour un CDT éco-responsable

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 1 : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- 3 : Valoriser et ménager les ressources

S'engager pour une politique touristique durable

Action 47

Pour une formation des acteurs du tourisme aux logiques du développement durable

↳ Description

Dans le cadre de l'Agenda 21 départemental, les offices de Tourisme seront sensibilisés à la volonté du Conseil Général du Pas-de-Calais de promouvoir une politique touristique durable.

En 2008 est mis en place un programme de formation des acteurs du tourisme sur le thème : « le directeur d'office de tourisme, développeur d'un tourisme durable et de qualité ». Il s'agira ensuite, comme cela figure déjà dans les objectifs partagés avec les EPCI dans le cadre des Contrats territoriaux de développement durable, de sensibiliser l'ensemble des acteurs touristiques des territoires. Cette action pourra, par exemple, être mise en œuvre en partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie.

➤ Pilotage de l'action

- 1^{ère} Commission (Développement économique, Insertion par l'emploi, Tourisme, Recherche et Enseignement supérieur)
- Comité Départemental de Tourisme

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Maisons du Département Développement Local

➤ Partenaire(s)

- Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives
- Chambres de Commerce et d'Industrie

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Volume annuel de formation développé pour les directeurs d'office de tourisme

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 1 : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- 3 : Valoriser et ménager les ressources



S'engager pour une politique touristique durable

Action 48

Encourager les labels environnementaux dans l'hébergement touristique

↳ Description



Le Pas-de-Calais souhaite encourager la labellisation environnementale des hébergements touristiques de son territoire. La réflexion initiée en 2007 par le Comité Départemental de Tourisme (CDT) trouvera sa concrétisation dans la réalisation (en 2008) et la mise en œuvre d'une charte de l'hôte en Pas-de-Calais. Cela s'accompagnera d'un programme de formation des personnels du CDT accompagnateurs des porteurs de projets touristiques.

➤ Pilotage de l'action

- Comité Départemental de Tourisme
- 1^{ère} Commission (Développement économique, Insertion par l'emploi, Tourisme, Recherche et Enseignement supérieur)

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Etat de réalisation de la charte de l'hôte en Pas-de-Calais
- Volume annuel de formation des personnels du CDT

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 1 : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- 3 : Valoriser et ménager les ressources



Encourager la mutation au sein du monde agricole

Action 49

Soutenir les structures régionales impliquées dans le développement de l'agriculture biologique

↳ Description



Le Conseil Général du Pas-de-Calais, dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre Départementale d'Agriculture du Pas-de-Calais, apporte son aide aux structures de promotion de l'agriculture biologique. Il soutient le GABNOR, association de développement de l'Agriculture Biologique, rassemblant les producteurs Biologiques et Bio-dynamistes du Nord/Pas-de-Calais dont l'objectif est de développer l'agriculture biologique de manière durable et solidaire. Le GABNOR est adhérent à la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France) et à l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique).

Il travaille également avec l'association A PRO BIO, Association pour la Promotion des produits Biologiques du Nord-Pas de Calais, dont l'objectif est la promotion de la filière bio régionale, l'organisation de débouchés concernant la production et la transformation bio régionale, et l'augmentation de l'offre de production.

Ce soutien aux structures de développement de l'agriculture biologique trouve son prolongement dans la volonté du Conseil Général d'introduire progressivement la saisonnalité et la qualité biologique des aliments dans les restaurations collectives (Cf. action 27).

➤ Pilotage de l'action

- 5^{ème} Commission (Agriculture et Ruralité)
- Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Economique

➤ Partenaire(s)

- Chambre Départementale d'Agriculture du Pas-de-Calais
- Association A PRO BIO
- GABNOR

➤ Etat d'avancement

Action déjà engagée

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Volume financier annuel des aides accordées aux structures de promotion de l'agriculture biologique

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **2** : Permettre à tous de participer à la création de richesses
- **3** : Valoriser et ménager les ressources



Encourager la mutation au sein du monde agricole

Action 50

Faire évoluer la politique d'intervention du Conseil Général en matière d'aides financières aux travaux connexes à l'aménagement foncier

↳ Description

L'aménagement foncier, dont la compétence a été récemment transférée aux Départements, s'inscrit pleinement dans les objectifs du développement durable. Il prend en compte les fonctions environnementales, économiques et sociales de l'espace agricole et forestier en organisant notamment la coexistence des activités de production agricoles et forestières avec les activités non-agricoles, en contribuant à la prévention des risques naturels, en assurant la mise en valeur et la protection du patrimoine rural.



Le Conseil Général du Pas-de-Calais, qui accompagne financièrement les travaux connexes à l'aménagement foncier a décidé l'évolution de sa politique d'intervention vers une prise en compte accrue des objectifs de développement durable.

Dans le contexte de la mise en place des nouvelles opérations d'aménagement foncier conduites sous sa responsabilité, le Conseil Général a souhaité préciser ses conditions d'intervention pour :

- Exclure des financements les travaux ayant un impact négatif sur l'environnement (arasement de talus, comblement de fossés, arrachage de haies, d'arbres et de souches),
- Diminuer les travaux ayant un impact neutre sur l'environnement (entrée de chemin et de champ, terrassements sur chemins, bassins de rétention, travaux hydrauliques communaux),
- Favoriser les travaux ayant un impact positif sur l'environnement (plantations d'arbres et de haies, bandes enherbées, diguettes et fascines végétales),
- Favoriser les mises en réserves foncières réalisées par les collectivités dans un objectif d'aménagement rural ou environnemental et contribuant à la prise en compte des fonctions non-économiques des espaces ruraux.

➤ Pilotage de l'action

- 5^{ème} Commission (Agriculture et Ruralité)
- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Superficie annuelle (total en hectares) des opérations d'aménagement foncier intégrant ces nouvelles dispositions

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 3 : Valoriser et ménager les ressources

Mettre en œuvre une politique routière intégrant les logiques du développement durable

Action 51

Développer le fauchage adapté des bords de route et des espaces départementaux.

Depuis plusieurs années au sein de la Direction des Infrastructures et des Transports, les enjeux liés au développement durable sont partie intégrante de l'activité routière. Les mesures prises ont été les suivantes :

- Retraitement des chaussées en place à l'aide de liant hydraulique permettant de réduire le trafic poids lourd et d'économiser la ressource en granulats au niveau des carrières.
 - Retraitement des sols en place, qu'ils soient constitués de craies ou de limons, permettant d'économiser les ressources au niveau des carrières et de diminuer fortement le trafic poids lourd. De plus cette technique réduit le recours aux décharges de matériaux.
 - Utilisation d'enrobés tièdes depuis 2006 (économie d'énergie à la fabrication).
 - Utilisation d'enrobés contenant une partie de matériaux recyclés (économie de bitume et suppression de la mise en décharge de produits polluants).
 - Utilisation d'enrobés phoniques pour réduire les nuisances acoustiques.
 - Mise en place de dispositifs de franchissement des voies nouvelles pour la faune : batracoducs, ouvrages d'art pour les grands animaux.
 - Protection de plantes rares par la mise en place de dispositifs de sauvegarde lors de la construction de la voie ou par la prise en compte dans la modification du tracé de la route.
 - Plantations le long des voies nouvelles avec des espèces locales et en accord avec le Parc naturel régional sur le secteur du Parc.
 - Mise en place de glissières de sécurité en bois dans les secteurs boisés ou sur les secteurs de paysages remarquables.
 - Recours pour la signalisation horizontale à des résines classées non cancérigènes.
- En 2008, pour la mise en application de son Agenda 21, le Conseil Général du Pas-de-Calais se propose de poursuivre ces actions, de les renforcer, et d'ouvrir de nouveaux chantiers.

➔ Description

L'agriculture intensive réduit considérablement la biodiversité des espaces ruraux. Les accotements constituent fréquemment les rares espaces où le maintien voire mieux l'amélioration de la biodiversité sont encore possibles.

Afin de contribuer à une plus grande biodiversité des bords de routes, le Conseil Général propose en 2008 une expérimentation « grandeur nature » de réduction du fauchage des accotements, dans le respect des conditions de sécurité routière, pour favoriser le développement de la flore et de la faune locale. La réduction du fauchage des dépendances vertes du réseau routier départemental s'appuie sur la définition de 3 zones distinctes dans l'accotement, faisant l'objet d'une gestion différenciée.

La première zone juxta la chaussée sur une largeur de 1,5 mètre et nécessite un fauchage, obligatoire pour la sécurité des usagers. Une deuxième zone de l'accotement sera l'objet d'un fauchage tardif, quant à la troisième zone, la plus éloignée de la chaussée, sera fauchée uniquement tous les deux ans ou sera l'objet de plantations (Cf. action 4 pour la plantation des dépendances vertes de voirie).

Dès 2008, ces méthodes de gestion des dépendances vertes de voiries sont appliquées sur l'ensemble du territoire départemental. Pendant une période de 5 ans, cette action sera suivie par une équipe scientifique.

➤ Pilotage de l'action

- 4^{ème} Commission (Infrastructures et Transports)
- Direction des Services Territoriaux Entretien et Maintenance
- Maisons du département Infrastructures

➤ Etat d'avancement

Action déjà engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- La diminution des surfaces fauchées annuellement (en m²).

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 1 : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- 3 : Valoriser et ménager les ressources



Mettre en œuvre une politique routière intégrant les logiques du développement durable

Action 52

Supprimer rapidement l'utilisation de pesticides pour la gestion des bords de routes départementales

→ Description



Les produits pesticides sont traditionnellement utilisés afin d'éviter la prolifération de la végétation aux pieds des différents supports de signalisation, ou encore de ceux des glissières de sécurité. La protection de la ressource en eau, le développement d'une flore et d'une faune diversifiées plaident pour une suppression rapide de l'utilisation des pesticides.

Pour éviter l'utilisation des pesticides, le Conseil Général expérimente des techniques alternatives visant à éviter d'intervenir pour le désherbage, et reposant sur l'utilisation de plaques « anti-herbe » en plastique recyclé autour des supports de panneaux, ou encore de supports de panneaux en forme de potence. Il poursuit en 2008 une expérimentation visant à implanter des plantes couvre-sol au pied des panneaux et des glissières de sécurité, le travail étant réalisé par des structures d'insertion par le travail.

► Pilotage de l'action

- 4^{ème} Commission (Infrastructures et Transports)
- Direction des Services Territoriaux Entretien et Maintenance
- Maisons du département Infrastructures

► Etat d'avancement

Action engagée en 2008

► Indicateurs pour l'évaluation

- Diminution de la consommation annuelle de produits pesticides

► Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 1 : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- 2 : Permettre à tous de participer à la création de richesses
- 3 : Valoriser et ménager les ressources
- 7 : Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie



Mettre en œuvre une politique routière intégrant les logiques du développement durable

Action 53

Renforcer et affirmer nos pratiques de recyclage de matériaux en matière de création de chaussées

→ Description



La préservation des ressources naturelles en matière de matériaux doit nous inciter à rechercher l'utilisation des matériaux en place en vue de leur recyclage pour la réfection et la création des chaussées.

Cette technique qui doit être sélectionnée en fonction des contraintes que subissent les structures de chaussées est déjà utilisée lors des chantiers de retraitement de chaussées. Dans le cadre de l'élaboration des prochains programmes de renforcement des chaussées, le Conseil Général favorisera cette technique, dès lors qu'elle est effectivement appropriée (existence de matériaux effectivement recyclables, en dehors des agglomérations, chaussée existante suffisamment large). De même, la création de plateformes pour les chaussées nouvelles au moyen du traitement des sols naturels en place sera systématiquement étudiée.

➤ Pilotage de l'action

- 4^{ème} Commission (Infrastructures et Transports)
- Direction des Services Territoriaux Entretien et Maintenance

➤ Etat d'avancement

Action déjà engagée

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Les surfaces de chaussées neuves ou renforcées mises en œuvre selon la technique de réutilisation des matériaux en place

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 1 : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- 3 : Valoriser et ménager les ressources

Favoriser une politique urbanistique durable

Action 54

Soutenir et valoriser les structures qui promeuvent un urbanisme durable, peu dévoreur d'espace

↳ Description

Dans le partenariat qu'il développe avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Pas-de-Calais, le Conseil Général a souhaité partager des objectifs liés à la promotion d'un urbanisme durable, peu dévoreur d'espace. Le rôle du CAUE pour la promotion d'un urbanisme durable apparaît comme étant primordial puisqu'il accompagnera les collectivités (EPCI, communes) dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme en remettant des documents de recommandations et qu'il assurera un travail de sensibilisation à l'architecture et aux paysages dans les écoles primaires et les collèges.

➤ Pilotage de l'action

- 6^{ème} Commission (Environnement et Développement Durable)
- Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Economique

➤ Partenaire(s)

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Pas-de-Calais

➤ Etat d'avancement

Action engagée

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Nombre de documents d'urbanisme accompagnés annuellement par le CAUE
- Nombre d'actions de sensibilisation menées dans les écoles et les collèges

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 1 : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- 3 : Valoriser et ménager les ressources



Favoriser une politique urbanistique durable

Action 55

Favoriser la prise en compte du développement durable dans les projets de zones d'activités

→ Description



En anticipation de sa démarche Agenda 21 départemental, le Conseil Général a mis en place la conditionnalité de ses aides au développement des zones d'activités légères, industrielles et artisanales en fonction du respect de critères de développement durable. Afin d'orienter les projets de zones d'activités vers une prise en compte accrue des objectifs du développement durable, le taux d'aide varie entre 0 et 15 % en fonction du respect de critères tels la qualité environnementale de l'aménagement, l'accessibilité du site, le coefficient d'occupation du sol (surface réservée aux espaces verts), la sécurité, la qualité architecturale, le niveau de services, le mode de gestion des eaux, de l'énergie et des déchets.

Après une année d'expérimentation de ce dispositif, une réflexion est engagée pour définir plus précisément les critères de développement durable que le Conseil Général souhaite voir figurer dans les projets de zones d'activités qui lui sont présentés. Ce travail devrait permettre une meilleure conditionnalité des aides apportées.



➤ Pilotage de l'action

- 1^{ère} Commission (Développement économique, Insertion par l'emploi, Tourisme, Recherche et Enseignement supérieur)
- Direction de l'Aménagement du territoire et du Développement Economique

➤ Direction(s) Partenaire(s)

Maisons du Département Développement Local

➤ Etat d'avancement

Action engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Taux moyen des aides apportées au développement des zones d'activités

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **2** : Permettre à tous de participer à la création de richesses
- **3** : Valoriser et ménager les ressources
- **7** : Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

Favoriser une politique urbanistique durable

Action 56

Protéger les espaces agricoles et naturels périurbains

↳ Description



Le Conseil Général engage une réflexion pour apporter des réponses à un enjeu identifié sur le territoire du Pas-de-Calais : l'étalement urbain et ses conséquences sur la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Dans ce cadre, il travaillera à proposer l'expérimentation de la procédure de protection des espaces naturels et agricoles périurbains, comme la possibilité lui est ouverte dans le cadre de la loi sur le développement des territoires ruraux.

➤ Pilotage de l'action

- 5^{ème} Commission (Agriculture et Ruralité)
- 6^{ème} Commission (Environnement et Développement Durable)
- Direction de l'aménagement Foncier et du développement durable

➤ Partenaire(s)

- Etablissements publics de Coopération Intercommunales
- Chambre Départementale d'Agriculture du Pas-de-Calais

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Etat d'avancement de la réflexion sur le foncier
- Mesures expérimentales proposées

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **3** : Valoriser et ménager les ressources



Accompagner l'évolution de la mobilité

Action 57

Accompagner la réalisation du Canal Seine-Nord Europe

➔ Description



Le projet de Canal Seine-Nord Europe constitue pour le Pas-de-Calais un enjeu d'une extrême importance, un chantier exceptionnel comme l'a été en son temps celui du Tunnel sous la Manche. Pour le Conseil Général, partenaire depuis l'origine du projet, ce canal n'est pas uniquement synonyme d'expansion économique (25 000 nouveaux emplois à l'horizon 2030, 11 000 dès la mise à l'eau) et touristique. Il est aussi un exemple à suivre et accompagner en matière de développement durable et plus particulièrement de promotion des modes alternatifs de déplacements. Pour accompagner la réalisation du projet, le Département a décidé la création d'une mission chargée d'articuler et de promouvoir toutes les initiatives nécessaires à sa réalisation.

Le Conseil Général accompagne la réalisation du Canal Seine-Nord Europe par la réalisation des études d'aménagement foncier et les mises en réserves foncières des espaces nécessaires aux aménagements, ou encore par la réalisation des travaux de voirie départementale. Il a également un rôle à jouer afin d'accompagner la réalisation du projet avec l'ensemble des politiques qu'il mène par ailleurs.

➤ Pilotage de l'action

- 4^{ème} Commission (Infrastructures et Transports)
- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable
- Mission Canal Seine-Nord Europe

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Maisons du Département Développement Local
- Maisons du Département Solidarité

➤ Partenaire(s)

- Conseil Régional
- Conseil Général du Nord
- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Flandres-Artois
- Chambres Départementales d'Agriculture du Nord et du Pas-de-Calais

➤ Etat d'avancement

Action engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Ensemble des mesures adoptées par le Conseil Général pour accompagner la réalisation du Canal Seine/Nord Europe

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **2** : Permettre à tous de participer à la création de richesses
- **3** : Valoriser et ménager les ressources
- **4** : Œuvrer à l'épanouissement et à l'émancipation de tous par la culture et le sport
- **5** : Développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable
- **6** : Accompagner les territoires face aux nouvelles dynamiques spatiales
- **7** : Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

Accompagner l'évolution de la mobilité

Action 58

Repenser les modes de déplacement, favoriser l'intermodalité, la multimodalité et renforcer l'attractivité des transports en commun

↳ Description

Tant l'augmentation du coût de l'énergie et donc des transports, source d'inégalité sociale croissante, que l'impératif environnemental (nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et le rejet de polluants nocifs) imposent de repenser les modes de déplacement, de favoriser l'intermodalité, la multimodalité et de renforcer l'attractivité des transports en commun.

Dans la perspective du renouvellement (septembre 2012) de l'ensemble des délégations de service public du réseau départemental de transports interurbains et du réseau départemental de transport scolaire, le Département engagera dès l'automne 2008 les travaux nécessaires à la refondation de sa politique dans le domaine (élaboration du cahier des charges des études nécessaires à la prise de décision, réflexions sur le développement des pôles d'échange...), répondant en cela à l'orientation stratégique visant à « développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable » du projet stratégique départemental.

Les conclusions de la mission sur la mobilité en milieu rural contribueront à alimenter la réflexion menée.

Par ailleurs, le Département a engagé une étude sur l'accessibilité des lignes de transport départementales de voyageurs aux personnes handicapées (mobilité réduite, cécité, surdité...) dont les conclusions vont être rendues dans le courant de l'année 2008. En fonction des conclusions de cette étude, des travaux d'adaptation des points d'arrêts seront réalisés et des autocars adaptés au transport des personnes à mobilité réduite seront mis en place.



➤ Pilotage de l'action

- 4^{ème} Commission (Infrastructures et Transports)
- Direction des Infrastructures et des Transports

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Direction du Développement Social
- Direction des Personnes Agées, des Personnes Handicapées et de la Santé
- Inspection Générale des Services

➤ Partenaire(s)

- Autorités Organisatrices de Transports Urbains
- Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports
- Région Nord-Pas-de-Calais
- Département du Nord
- Département de la Somme
- Régie Départementale des Transports autres exploitants

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Taux d'accessibilité des transports départementaux aux personnes à mobilité réduite
- Prise en compte dans les études du pré et du post acheminement des déplacements à bicyclette
- Optimisation, à coût constant, des tournées scolaires pour reculer l'heure de levé des enfants
- Bilan carbone comparé des réseaux actuels et des réseaux étudiés pour 2012
- Représentation par courbe isochrone de l'accessibilité multimodale actuelle et attendue des chefs-lieux de canton et communes concernées

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **3** : Valoriser et ménager les ressources
- **5** : Développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable
- **7** : Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

Accompagner l'évolution de la mobilité

Action 59

Vers la révision du schéma départemental des aménagements cyclables

↳ Description



Répondant en cela à l'orientation stratégique visant à développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable de son projet stratégique, le Département a décidé la révision du schéma départemental des aménagements cyclables.

Un schéma départemental des aménagements cyclables a été mis en place par le Conseil Général et a fait l'objet de réalisations, notamment sur la liaison entre le Département de la Somme et Boulogne. Ce schéma va être réactualisé pour prendre en compte, outre les vélo-routes initiées par la Région et les actions menées localement comme les trames vertes, le développement du vélo comme mode de déplacement quotidien. Pour cela, une attention particulière sera portée à la desserte cyclable des pôles d'échanges, ainsi que des principaux attracteurs (zones commerciales, zones d'activités, zones de loisirs...) et émetteurs de trafic (zones résidentielles).

attention particulière sera portée à la desserte cyclable des pôles d'échanges, ainsi que des principaux attracteurs (zones commerciales, zones d'activités, zones de loisirs...) et émetteurs de trafic (zones résidentielles).

➤ Pilotage de l'action

- 4^{ème} Commission (Infrastructures et Transports)
- Direction des Infrastructures et des Transports

➤ Partenaire(s)

- Département du Nord
- Département de la Somme
- Région Nord-Pas-de-Calais
- Associations cyclistes
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- Communes

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Etat d'avancement de la révision du schéma départemental des aménagements cyclables
- Nombre de pôles d'échanges, d'émetteurs et d'attracteurs de trafic intégrés dans le schéma

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **3** : Valoriser et ménager les ressources
- **5** : Développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable
- **7** : Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie



Accompagner l'évolution de la mobilité

Action 60

Mettre en place une politique de transports interurbains sociale

→ Description



Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 58 visant à repenser les modes de déplacement, à favoriser l'intermodalité, la multimodalité et renforcer l'attractivité des transports en commun et de l'action 59 pour la révision du schéma départemental des aménagements cyclables, une attention particulière sera portée à la possibilité et à l'intérêt de mener une politique de transports interurbains sociale.

Dans le domaine de l'insertion, des études récentes menées à l'échelle nationale ont en effet montré que l'accès à la mobilité était un frein à la reprise de l'emploi pour environ 25% des bénéficiaires du RMI.

➤ Pilotage de l'action

- 4^{ème} Commission (Infrastructures et Transports)
- Direction des Infrastructures et des Transports

➤ Partenaire(s)

- Régie Départementale de Transport
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- Autorités Organisatrices de Transports Urbains
- Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports
- Région Nord-Pas-de-Calais
- Département du Nord
- Département de la Somme

➤ Etat d'avancement

Action engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Evaluation par enquêtes et études des caractéristiques des clientèles sociales potentielles
- Evaluation de la capacité des réseaux de transports existants à satisfaire cette demande

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **5** : Développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable
- **7** : Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

Aménager et valoriser nos sites remarquables

Action 61

Réaliser une opération exemplaire sur le Grand Site des Deux Caps

➔ Description



Le Grand Site des Deux Caps est un site emblématique du Département du Pas-de-Calais. Il a été l'un des premiers grands sites à être reconnu au niveau national, et cela dès 1978. Près de deux millions de visiteurs viennent y apprécier chaque année la qualité du paysage. Le Grand Site des Deux Caps (Cap Blanc-Nez et Cap Gris-Nez) est néanmoins victime de son succès. Cette fréquentation touristique mal maîtrisée conduit à une dégradation des espaces naturels, des paysages et de la qualité de l'accueil.

Le Grand Site des Deux Caps participe à l'image touristique de notre Département. La qualité de l'accueil est aujourd'hui indispensable lorsque l'on parle d'activité touristique. C'est pourquoi, le Conseil Général du Pas-de-Calais a pris la décision d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'Opération Grand Site (OGS). A cet effet, depuis janvier 2005, une équipe projet a été mise en place pour suivre ce dossier : elle regroupe le Conseil Général du Pas-de-Calais (qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération), le Parc Naturel Régional et Eden 62 (qui apportent leur assistance technique), le Conservatoire du Littoral (gère les acquisitions foncières) ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Calais (pour les questions d'urbanisme, de développement économique).

La première phase du projet de développement durable du Grand Site des Deux Caps consiste à améliorer l'accueil des visiteurs, préserver l'environnement et faire en sorte d'améliorer les retombées économique dans les communes. Il prévoit le recul des parkings existants, des travaux de « renaturation » écologique et paysagère des secteurs dégradés, la réorganisation de l'accueil par la création de sentiers et la refonte du balisage et de l'accueil.

Cette première phase d'aménagement, en cours de réalisation, se déroule sur 5 communes (Sangatte-Blériot, Escalles, Tardinghen, Audinghen et Ambleteuse). Les travaux devraient s'achever en fin d'année 2008.

La deuxième phase du projet devrait permettre de continuer le programme d'aménagement de l'OGS sur les 8 communes qui jouxtent le site (Wimereux, Ambleteuse, Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant, Escalles, Sangatte).



➤ Pilotage de l'action

- 6^{ème} Commission (Environnement et Développement Durable)
- Mission Grand Site des Deux Caps

➤ Partenaire(s)

- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- Syndicat mixte Eden 62
- Conservatoire du littoral
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Calais
- Région
- Etat (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement)

➤ Etat d'avancement

Action déjà engagée

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Etat d'avancement de la réalisation de l'Opération
- Fréquentation annuelle du site

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **3** : Valoriser et ménager les ressources
- **6** : Accompagner les territoires face aux nouvelles dynamiques spatiales

Développer une politique de projet avec les territoires

Action 62

Contractualiser avec les intercommunalités sur un projet de développement durable

→ Description



La politique de contractualisation avec les intercommunalités lancée depuis 2006 a radicalement changé l'approche départementale du développement local. A une politique de guichet, elle a substituée une politique de projet autour de diagnostics territoriaux et d'enjeux identifiés de manière partenariale avec les EPCI. Cette démarche permet une approche stratégique des territoires et une mise en œuvre transversale, en synergie, des opérations correspondantes. Cette nouvelle gouvernance permet un aménagement harmonieux et équilibré du territoire et contribue ainsi à son développement durable.

Au-delà de cette philosophie d'intervention, l'adoption de l'agenda 21 permettra à l'institution départementale de conforter la dimension durable de ses contrats territoriaux. Outil privilégié de mise en œuvre du Projet Stratégique Départemental, les contrats territoriaux de développement durable seront aussi les outils de déclinaison de l'agenda 21 départemental sur les Territoires.

Quelle que soit la thématique, les opérations identifiées dans les contrats devront être analysées, avant leur mise en œuvre, au regard de leur impact sur le développement durable.

Les contrats à venir, et notamment la prochaine génération des contrats qui démarrera mi-2009, permettront de sensibiliser, de mobiliser voire d'impliquer les partenaires intercommunaux dans les actions mises en œuvre par le Département pour un développement solidaire, innovant et durable de son territoire. Lors des échanges avec les intercommunalités, les projets locaux s'inscrivant dans cette dynamique trouveront un écho favorable auprès du Conseil Général.

➤ Pilotage de l'action

- 7^{ème} Commission (Finances, Administration Générale et Prospective)
- Maisons du Département du Développement Local
- Direction des Politiques Territoriales

➤ Direction(s) Partenaire(s)

Toutes directions

➤ Partenaire(s)

- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

➤ Etat d'avancement

Action déjà engagée

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Nombre d'opérations mises en œuvre dans les contrats déclinant l'agenda 21 départemental
 - par le Conseil Général
 - par les intercommunalités partagées
- Les engagements financiers correspondant
 - pour le Conseil Général
 - pour les intercommunalités

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **2** : Permettre à tous de participer à la création de richesses
- **3** : Valoriser et ménager les ressources
- **4** : Œuvrer à l'épanouissement et à l'émancipation de tous par la culture et le sport
- **5** : Développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable
- **6** : Accompagner les territoires face aux nouvelles dynamiques spatiales
- **7** : Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

